



Monsieur le Maire propose la dénomination suivante : **Impasse des coquelicots**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la dénomination proposée pour cette nouvelle voie : Impasse des coquelicots
- Autorise le Maire à signer les actes afférents à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,  
En mairie, le 26/03/2025

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire, Nadine ANGENIEUX

